

Économiser l'eau dans l'industrie (4/5) : la coopérative MLC songe à réutiliser « l'eau de vache »

L'industrie agroalimentaire compte pour une bonne part dans les prélèvements d'eau. Pour les réduire, la coopérative Les Maîtres laitiers du Cotentin compte sur l'optimisation des process. Et potentiellement la réutilisation des eaux usées traitées.



Sur son usine de Sottevast, la coopérative
Les Maîtres laitiers du Cotentin ont engagé un diagnostic des leviers pour réduire les
prélèvements en eau.

© Coopérative Les Maîtres laitiers du Cotentin

« Dans l'industrie laitière, il y a principalement un poste qui consomme pas mal d'énergie et d'eau, ce sont les nettoyages en place (1) », indique Jean Tavernier, responsable RSE des Maîtres laitiers du Cotentin, dans la Manche. L'industrie laitière compte parmi les grands consommateurs du bassin Seine-Normandie. En 2022, la consommation d'eau de l'entreprise s'élevait à environ 1 300 000 m³ pour ses trois sites industriels, dont l'usine de Sottevast, la plus importante en production.

Dans le cadre d'un projet piloté par la Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement (Dreal) et les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, un objectif de réduction des prélèvements de 40 % a été fixé.

" Nous avons lancé une phase de diagnostic pour identifier des axes d'amélioration et réduire les prélèvements de 25 % "

Jean Tavernier, responsable RSE des Maîtres laitiers du Cotentin

Dans un premier temps, l'entreprise a établi un premier palier à l'horizon de deux à trois ans. « Comme pour la plupart des industries laitières, l'eau issue des unités de nettoyage en place est déjà réutilisée, note Jean Tavernier. Depuis un an, nous avons lancé une phase de diagnostic pour identifier des axes d'amélioration et

réduire les prélèvements de 25 %. » Les premiers axes identifiés passent par un pilotage plus fin des consommations, l'installation de davantage de compteurs, une analyse du réseau de distribution, mais également la réutilisation de l'eau issue de la concentration du lait.

« Lors du processus de fabrication des produits laitiers, lorsque nous concentrons du lait ou que nous extrayons de la matière, nous réduisons la teneur en eau du lait, nous récupérons ce que nous appelons de l'eau de vache, explique Jean Tavernier. Cette partie est ensuite rejetée. »

La coopérative souhaite utiliser ce flux aujourd'hui éliminé : elle compte entamer la démarche en substituant l'eau aujourd'hui prélevée dans le milieu pour alimenter les chaudières par cette eau de vache. L'économie d'eau serait de 36 000 m³/an. « Les chaudières ne sont pas très consommatrices d'eau », note Jean Tavernier.

Dans l'attente des textes sur la Reut

À plus long terme, un levier de réduction plus important pourrait être activé grâce la réutilisation des eaux usées traitées (Reut). L'idée serait de l'utiliser dans des process plus consommateurs, au-delà des utilisations techniques comme la production de vapeur, le fonctionnement de la station d'épuration, le lavage de véhicules, etc.

Prévus de longue date, des textes doivent venir encadrer l'utilisation de ressources alternatives à l'eau potable dans l'industrie agroalimentaire. Le Plan eau présenté en mars dernier promettait de lever les freins réglementaires, notamment dans cette industrie. Un projet de décret autorisant la réutilisation d'eaux traitées dans l'industrie agroalimentaire a été mis en consultation en avril dernier, pour une publication prévue fin 2023. Les arrêtés précisant les exigences de qualité devraient suivre.



Dorothée Laperche, journaliste
Cheffe de rubrique eau / santé environnement